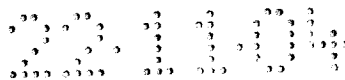


**RAPPORT N° 04/5-17**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**AMENAGEMENT DE SITES SPORTIFS POUR LES 4èmes JEUX DE LA CJSOI**  
**PLAN DE FINANCEMENT DE LA PISTE D'ATHLETISME (LOT 1)**



Dans le cadre de l'organisation des 4èmes Jeux de la CJSOI à Saint-Denis, la Commune a été sollicitée par l'Etat pour la mise en œuvre d'un programme d'investissement destiné à l'accueil des compétitions sportives sur son territoire.

Le programme de réalisation, d'un coût global de 727 466,00 euros HT en phase projet, se décompose comme suit :

- Lot 1 Piste d'Athlétisme 422 866,00 euros HT ;  
    . Réaménagement des vestiaires
- . Couverture des gradins
- Lot 2 Complexe Champ-Fleuri 113 698,00 euros HT ;
- Lot 3 Complexe Champ-Fleuri 95 621,00 euros HT ;
- Lot 4 Stade Jean IVOULA 95 821,00 euros HT ;

**COUT TOTAL 727 466,00 euros HT.**

Par Délibération n° 04/4-07 en date du 20 août 2004, vous avez validé le plan de financement en phase projet avec une participation de l'Etat au titre du Lot 1, de l'ordre de 180 000,00 €.

Désignation	Coût	Détail du financement		
		Partenaires	Montant	%
Lot 1 Piste Athlétisme (vestiaires et gradins)	422 866,00	Etat	180 000,00	42,5
		Région	158 558,00	37,5
		Commune	84 308,00	20
Lot 2 Complexe de Champ-Fleuri (Salles B et S)	113 698,00	Etat	56 849,00	50
		Région	34 109,00	30
		Commune	22 740,00	20
Lot 3 Complexe de Champ-Fleuri (vestiaires de la Salle B)	95 621,00	Etat	48 167,00	50
		Région	27 750,00	30
		Commune	19 704,00	20
Lot 4 Stade Jean IVOULA (sol sportif)	95 281,00	Etat	76 225,00	80
		Région		
		Commune	19 056,00	20
<b>TOTAL</b>	<b>727 466,00</b>		<b>727 466,00</b>	<b>100</b>

## RAPPORT N° 04/5-17

Les services de la DDJS (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports) ayant confirmé le montant de la participation définitive de l'Etat sur le Lot 1, à hauteur de 178 000,00 euros, il convient de valider le nouveau plan de financement correspondant qui s'établit désormais comme suit :

Désignation	Coût	Détail du financement		
		Partenaires	Montant	%
Lot 1 Piste Athlétisme (vestiaires et gradins)	422 866,00	Etat Région Commune	178 000,00 158 558,00 86 308,00	42 37,5 20,5
<b>TOTAL</b>	<b>422 866,00</b>		<b>422 866,00</b>	<b>100</b>

L'arrêté de subvention pourra être établi par les services de l'Etat, conformément au nouveau plan de financement validé par le Conseil Municipal.

Les crédits nécessaires sont prévus sous les Chapitre 23 et Article 2313 du Budget principal 2004.

En conséquence, je vous demande :

- d'approuver le nouveau plan de financement du Lot 1 des travaux d'aménagement de sites sportifs pour les 4èmes Jeux de la CJSOI ;
- de m'autoriser à solliciter les subventions correspondantes et à signer les actes administratifs correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

LE DEPUTE MA  
  
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 04/5-17  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 12 novembre 2004**

**OBJET**

**AMENAGEMENT DE SITES SPORTIFS POUR LES 4EMES JEUX DE LA CJSOI  
PLAN DE FINANCEMENT DE LA PISTE D'ATHLETISME (LOT 1)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 04/4-07 en séance du 20 août 2004 portant actualisation du plan de financement des travaux de l'opération visée en objet ;

Sur le RAPPORT N° 04/5-17 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Christian ALBANY, 8<sup>ème</sup> Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions Sports / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le nouveau plan de financement du Lot 1 des travaux d'aménagement de sites sportifs pour les 4èmes Jeux de la CJSOI.

**ARTICLE 2**

Autorise le Député-Maire à solliciter les subventions correspondantes.

**ARTICLE 3**

Autorise le Député-Maire à signer les actes administratifs à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 19 NOV. 2004

LE DEPUTE MAIRE  
  


**René-Paul VICTORIA**